

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : **16 NOV. 2011**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-8-4

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : COLLÈGE ROBERT SCHUMAN - SAINT AMARIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R216-15 du Code de l'Éducation relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer une convention d'occupation précaire d'un logement dans le collège Robert SCHUMANN à SAINT AMARIN au bénéfice de Mademoiselle Jayme KIRCHNER, conformément aux indications du rapport.

LE PRÉSIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté